

Direction, Temps partiels, TR, RASED : du nouveau !

Loi Rilhac sur la direction d'école

Déjà 110 collègues présents aux RIS de Nîmes, Beaucaire, Villeneuve les Avignon, St Gilles Alès et Aimargues ont signé l'appel suivant :

"Nous, enseignantes, enseignants, avons été informés de l'adoption de la loi Rilhac par l'assemblée nationale et de ses conséquences dans le fonctionnement de nos écoles.

La mise en place d'une autorité fonctionnelle pour les directeurs modifiera profondément les relations au sein de l'équipe dans la mesure où celui-ci devra assumer la lourde tâche d'être le représentant direct du DASEN tout en devant rendre des comptes à la collectivité territoriale et au conseil d'école.

De plus, cette autorité fonctionnelle, attribuée par lettre de mission, pourra lui être retirée à n'importe quel moment et ses décharges seront négociées au cas par cas avec le DASEN.

Dès lors, les directrices et les directeurs, sommés de mettre en place les réformes ministérielles seront soumis, comme leurs équipes, à d'énormes pressions.

Avec ce nouveau dispositif, le ministre pourra procéder à la fusion des corps d'inspection du 1er et du 2nd degré qui n'auront plus qu'un rôle pédagogique et pourront ainsi pleinement se consacrer à l'accompagnement permanent des enseignants désormais stagiaires à vie.

Nous avons également pris connaissance des annonces du Président Macron à Marseille qui veut expérimenter, dans 50 écoles, le recrutement, par le directeur, de ses adjoints, lui laissant ainsi toute latitude pour « choisir son équipe pédagogique », « adapter les rythmes scolaires pour les enfants », « associer des acteurs extrascolaires qui partagent l'objectif. »

Nous ne sommes pas dupes : ce qui sera expérimenté à Marseille sera généralisé par la suite.

Nous n'acceptons pas l'explosion du cadre de l'école républicaine, nous n'acceptons pas la logique de contractualisation, de territorialisation et de liquidation de notre statut.

Nous demandons donc l'abrogation de la loi Rilhac, l'abandon de l'expérimentation marseillaise et exigeons, bien au contraire :

- Une aide administrative statutaire dans toutes les écoles
- Une amélioration des décharges hebdomadaires pour toutes les écoles

- Une augmentation indiciaire significative pour tous
- L'allègement des tâches des directrices et directeurs dans le strict respect du décret de 1989"

Nous vous invitons donc à vous approprier cet appel dans votre école, votre commune... d'en discuter entre vous, de l'adapter si nécessaire et à la signer massivement.

Nous centraliserons toutes les motions et les ferons remonter au DASEN, à la Rectrice et au Ministre.

Nous devons construire une force apte à les faire reculer !

Arrêtés non réglementaires des collègues 80%

Suite à l'audience du SNUDI FO avec le DASEN le 20 octobre, la Secrétaire Générale nous a fait savoir qu'elle répondrait à tous les collègues qui ont fait des les recours sur leurs arrêtés !

Encore heureux que l'administration daigne répondre à des recours gracieux !!! Quelle sollicitude !

Cependant ce n'est pas suffisant : la question de savoir si un arrêté antidaté (voire comportant des informations erronées) est légal ne concerne pas QUE les collègues qui ont fait un recours !

Cela voudrait-il dire, si notre analyse est confirmée par la DSDEN, que ceux qui n'ont pas fait de recours vont continuer à être détenteurs d'un document non réglementaire ?

Ne sommes-nous pas encore dans un pays de droit où la réglementation est valable pour tous ?

Nous avons donc demandé à la Secrétaire Générale d'apporter au SNUDI FO un réponse rapide. Si nous ne l'obtenons pas d'ici 3 jours, nous saisirons la Rectrice.

De votre côté :

- Continuez à faire des recours gracieux (si ce n'est pas déjà fait)

- Si votre recours date de plus d'un mois et que vous n'avez pas de réponse du DASEN, vous pouvez enclencher un recours hiérarchique auprès de la Rectrice : dans ce cas contactez-nous par mail et nous vous aiderons.

Du nouveau pour les collègues à qui l'administration a refusé le temps partiel

Une collègue à qui l'on avait refusé son 80% a été contrainte de se mettre en grève un jour par semaine, en utilisant le préavis de FO, pour pouvoir tenir le coup.

Elle vient d'obtenir un temps partiel thérapeutique (c'est-à-dire payé à 100%) à la demande de son médecin traitant.

L'administration ne peut pas jouer impunément avec la santé de ses agents !

Si vous êtes dans une situation où le travail à 100% n'est pas tenable, contactez-nous !

Erreurs sur le calcul de l'ISSR des TR

Encore une fois, la Secrétaire Générale vient de nous répondre qu'elle ne pouvait rien faire au niveau du département et qu'elle demandait aux TR qui s'estiment lésés de la contacter pour qu'elle fasse remonter au ministère.

Là aussi, ce n'est pas suffisant : réglementairement, les remplaçants ont droit à un calcul honnête et transparent basé sur la réalité des kilomètres effectués et l'arrêté du TA de Clermont Ferrand, qui fait jurisprudence, précise bien que le DASEN garde, en toutes circonstances, la responsabilité du respect et de l'application des textes réglementaires. Le DASEN doit donc corriger toutes les erreurs de traitement dues à l'utilisation d'ARIA sur la base des kilomètres réels entre les deux écoles. Et pas seulement pour ceux qui en font la demande.

Si vous avez été lésés nous vous invitons néanmoins à saisir immédiatement la Secrétaire Générale par mail (sylvie.taix@ac-montpellier.fr) avec tous les éléments chiffrés à l'appui et de nous en envoyer copie afin que nous puissions suivre votre dossier et la relancer si nécessaire.

Rapport de l'Inspection Générale sur les RASED : Danger !

Une prochaine circulaire pour détruire le statut des RASED et les adapter à l'école inclusive et au Grenelle

Les préconisations du rapport s'articulent totalement avec les mesures du Grenelle du ministre Blanquer : par l'accompagnement et l'évaluation permanents et culpabilisants, le ministre souhaite que l'école devienne son propre recours, chaque enseignant devant gérer toutes les situations au sein de sa classe, les RASED se transformant définitivement en membres du pôle ressource qui auraient pour vocation de former, de conseiller et d'accompagner, notamment via la co-intervention, leurs pairs.

La prise en charge des élèves ne devrait plus être la mission prioritaire des RASED et les auteurs du rapport comptent sur le renouvellement des personnels via le CAPPEI (qui par ailleurs devra faire disparaître encore davantage les distinctions entre les différents modules) pour modifier leur fonctionnement.

"En cas d'intervention auprès de l'élève, la démarche utilisée par l'enseignant spécialisé ainsi que les outils utilisés doivent être explicités à l'enseignant de la classe, la prise en charge doit pouvoir se dérouler dans la mesure du possible au sein de la classe à ses côtés et permettre au premier responsable de l'élève d'ajuster sa pratique pour pouvoir apporter les prolongements nécessaires lorsque son collègue spécialisé n'est pas présent."

Le rapport propose d'inclure dans les obligations réglementaires de service (ORS) des maîtres spécialisés du RASED une participation à hauteur de six heures minimum aux formations de proximité dans les circonscriptions. Ces collègues prendraient donc part à la formation et l'évaluation par les pairs prévus dans le Grenelle du ministre qui décline l'accompagnement PPCR via notamment les Constellations.

De plus, à l'instar des évaluations d'écoles qui sont en train de se mettre en oeuvre, le rapport propose d'instaurer des auto-évaluations des pôles ressources sur le même fonctionnement avec des audits et des évaluateurs extérieurs (IEN, conseillers pédagogiques, directeurs d'école, maîtres formateurs, représentants des partenaires...)

« Le pôle ressource ainsi élargi pourra s'affirmer encore davantage comme collectif pluridisciplinaire, comme ingénieur de formation et, du fait de la structuration de l'action des PIAL"

Le rapport met en avant la co-intervention et le conseil comme élément clé de l'évolution des RASED.

Les formations par constellations permettraient aux enseignants d'apprendre à remédier aux difficultés des élèves évitant à ces derniers des prises en charge RASED...pour que les prises en charge se fassent par les enseignants dans leur classe

Alors qu'aucun gouvernement n'a recréé les postes de RASED supprimés entre 2007 et 2012 et, aujourd'hui, le ministre s'apprête à détruire leur statut de manière à pouvoir en supprimer encore plus !!!

Le SNUDI-FO revendique la création massive de postes afin que chaque RASED soit complet pour 800 élèves et que tous les postes supprimés depuis 2007 soient recréés. Il exige le retour des prises en charge des élèves et l'abandon de la politique d'évaluation, de l'accompagnement PPCR des personnels et du Grenelle du ministre Blanquer.

Le Bureau du SNUDI FO

FACE À CETTE AVALANCHE DE RÉFORMES, DE MÉPRIS, D'ABUS DE POUVOIR, UNE SEULE SOLUTION : VENIR RENFORCER LE SEUL POINT

**D'APPUI REELLEMENT COMBATIF ET INDEPENDANT : Prenez ou reprenez
votre adhésion au SNUDI FO**